

---

**Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte**  
Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris  
(Institut historique allemand)  
Band 24/2 (1997)

DOI: 10.11588/fr.1997.2.60798

---

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

JEAN VOGT

UN MÉCANISME FONCIER ET SOCIAL INSOUÇONNÉ: LE RÔLE DE  
LA VENTE DE TERRES PAYSANNES CONFIEES AUSSITOT AUX  
VENDEURS EN BASSE-ALSACE (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> SIECLES)

En Alsace, la propriété bourgeoise a naguère été niée par un corps de doctrine de type universitaire riche en méprises (assolements, tenures ...), adopté tel quel au cours de plusieurs décennies. En fait, la bourgeoisie, celle de Strasbourg en tête, mais aussi celle de villes telles que Haguenau ou Saverne, ne cesse au cours des siècles de chercher avec obstination à tirer des revenus des campagnes, de diverses manières. Certes, elle se heurte à des obstacles qui limitent son emprise, mais qu'elle parvient souvent à contourner, non sans habilité. En tête vient l'atavisme de la possession de la terre par les paysans, à défaut de propriété. Si certains bourgeois regroupent des terres et suivent leur exploitation de près, s'ils sont nombreux à passer des baux de brève durée en s'employant à accroître les fermages, d'autres, plus nombreux encore, se contentent de revenus réguliers en nature liés en particulier à des emphytéoses de fait. Relevons à ce propos l'ambiguïté du terme *Gült* qui désigne aussi bien des livraisons de grains en remboursements de prêts que des fermages *sensu stricto* ou ce dernier cas. A proprement parler, les acquéreurs bourgeois composent avec le besoin de possession des paysans en passant avec nombre d'entre eux, petits et grands, au Kochersberg surtout, des contrats de vente/bail, au moyen desquels ils deviennent propriétaires de tout ou partie de leurs biens, aussitôt confiés aux vendeurs pour une durée souvent longue, fréquemment de l'ordre du siècle, à raison d'une *Gült* invariable en grains, avec une possibilité de rachat. Ainsi sont sauvegardées l'unité et la continuité de l'exploitation, sans parler des apparences, essentielles dans le monde rural alsacien. Si cette pratique atteint un paroxysme au cours de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, en portant parfois sur les Biens Nationaux acquis par la paysannerie, de tels contrats sont aussi passés en grand nombre avant la crise du XVII<sup>e</sup> et au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, surtout à des moments où les campagnes connaissent de sérieuses difficultés. D'une manière frappante, ils se multiplient telle ou telle année en tel ou tel lieu. Apparaissent de véritables spécialistes de telles opérations. Aux acquisitions des bourgeois des villes s'ajoutent des opérations diffuses, par exemple par le personnel administratif du comté de Hanau-Lichtenberg, à Bouxwiller, et les pasteurs qui lui sont liés, milieu examiné avec quelque détail, à titre d'exemple. Cette formule d'équilibre, sauvegarde de la possession d'une part, placement assurant un revenu régulier d'autre part, connaît cependant des limites. En particulier des paysans ainsi »dépannés« n'échappent pas toujours à un engrenage de l'échec qui finit par les priver de cette possession. Quoi qu'il soit, le poids de la possession, maître-mot, J. M. Boehler ne manque pas de le rappeler, permet de mettre en doute la mise en œuvre simple et directe de notions tranchées, qu'il s'agis-

se de propriété ou de tenure. Bref, il faut savoir lire entre les lignes et exploiter une foule de litiges. Bien entendu, ce survol d'une pratique longtemps perdue de vue par les spécialistes ne dispense pas d'une démarche plus approfondie. En particulier, il reste à situer ces »placements de bon père de famille« dans un cadre très large en prenant surtout en compte les prêts accordés en grand nombre par les bourgeois aux paysans. Sans doute des études détaillées permettraient-elles de saisir un prodigieux engrenage de l'usure. Ainsi les contrats de vente/bail font-ils figure de l'une des clefs des relations villes/campagnes que l'on a prétendu présenter sous un jour harmonieux, mais dont la complexité a été souvent perdue de vue, sans parler de nombreux conflits ouverts.

»... La barbarie moderne qui fait qu'un chiffre, même absurde ou étonnant, est proposé comme une épiphanie du réel même, alors qu'il n'est qu'un commentaire, a priori suspect, de la réalité ...«. Ce propos qu'un problème d'actualité suggère à un lecteur du »Monde« (25. 6. 1995) pourrait aussi bien être tenu au cours du débat au sujet de la démarche quantitaviste des historiens. Encore s'agit-il dans une large mesure d'un faux débat dès lors qu'il porte souvent sur les travaux d'épigones, de ceux qui ne font que suivre un mouvement, sans l'enrichir, en le compromettant même, tant il est vrai que le redoutable »moi aussi!« est leur principale inspiration. L'histoire sociale des campagnes alsaciennes n'a pas toujours échappé aux outrances d'un quantitavisme simpliste, faute d'une maîtrise de sa complexité. Illustrée en particulier par les problèmes de tenure – qu'il suffise de rappeler la polyvalence, méconnue en général, du terme *Gült* – cette complexité est telle qu'elle exige un laborieux va-et-vient entre l'éclairage qualitatif et l'arsenal quantitatif. A défaut, on ne fait que jeter de la poudre aux yeux, par incompetence ou opportunisme, fréquents au demeurant. Quant à l'informatisation, souvent hâtive, mettant volontiers en œuvre des critères formels, faute d'une réflexion suffisamment approfondie, elle ne conduit que trop souvent à un pseudo-quantitavisme trahissant la réalité. Elle ne serait d'ailleurs pas étrangère au succès croissant de l'expression »histoire scientifique«, naïve, triomphaliste, incongrue. Ne cessent de s'imposer des démarches »terre-à-terre« dont relève, à titre d'exemple, l'exploration des vagues d'acquisitions de terres paysannes aussitôt confiées aux vendeurs.

Jusqu'ici, c'est surtout pour la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle que l'accent a été mis sur le nombre et la nature des opérations par lesquelles des paysans alsaciens aux abois vendent tout ou partie de leurs terres, à des acquéreurs urbains surtout, pour en devenir aussitôt les fermiers ou les emphytéotes<sup>1</sup>. Ainsi sont sauvegardées la possession de la terre, élément essentiel de la tenure en Alsace, quels que soient les

1 J. VOGT, Pour une typologie de la propriété rurale des Strasbourgeois au cours de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, in: Annuaire de la Société des Amis du Vieux Strasbourg 1989 et, du même, Propriété et tenure: les bien nationaux à la lumière des pratique foncières antérieures et postérieures, in: Revue d'Alsace 1989-90. En outre des exemples sont donnés par J. VOGT, Exemples de mainmise sur des terres paysannes confiées aussitôt aux vendeurs (début du XIX<sup>e</sup> siècle), Pays d'Alsace 1979, du même, Problèmes fonciers à Willgottheim du cours de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, Pays d'Alsace 1982, du même, La patrimoine foncier des Schweighäuser, au Kochersberg surtout, à paraître dans: Kocherschbari, etc.

aspects juridiques formels<sup>2</sup>, et la continuité de l'exploitation, dans l'intérêt bien compris du vendeur et de l'acquéreur, surtout, semble-t-il, de ce dernier. D'ailleurs, plus d'un bourgeois, strasbourgeois surtout, fait figure de spécialiste de telles opérations<sup>3</sup>, sans parler d'institutions telles que le chapitre Saint-Thomas<sup>4</sup>. Pour la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, il reste d'ailleurs à analyser cette pratique de plus près, en la confrontant avec l'usure dont elle ne serait souvent qu'un élément, et en la situant d'une manière plus large dans le cadre des relations villes/campagnes, si mal connues encore. Une telle démarche relèverait d'une histoire sociale au sens propre du terme et non pas d'une certaine pseudo-histoire sociale telle qu'elle est parfois pratiquée en Alsace, en brouillant les pistes.

Sans préjuger d'une telle démarche, revenons en arrière en jetant un coup d'œil à ces opérations telles qu'elles sont pratiquées aux XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Certes, nous en avons donné quelques exemples, en particulier en esquissant la politique foncière de l'un ou l'autre personnage<sup>5</sup>, certes, il en a été question, rapidement, à propos des Bien Nationaux<sup>6</sup>, mais il restait à exploiter une foule de notes accumulées au gré des dépouillements.

C'est une manière délibérée que l'on se bornera à un premier survol sans entreprendre une discussion serrée, sans tenter des interprétations larges. Se posent en effet des problèmes méthodologiques ardues qui tiennent à la fois à la nature des sources et au déroulement des dépouillements. En particulier, il est malaisé d'apprécier le degré de représentativité de l'échantillon mis en œuvre. Qu'il suffise de donner quelques raisons, parmi d'autres. D'une part, vente et bail font souvent l'objet de contrats distincts, avec parfois des acteurs différents, père et fils par exemple, sans que le rapprochement soit toujours fait au cours de dépouillements rapides. D'ailleurs, nombre de cas ne sont encore connus que d'une manière indirecte, par exemple par les litiges ou des inventaires de succession. Ainsi l'inventaire de J. Fischer, aubergiste *zum Stall* à Strasbourg – nous retrouverons cette famille – consigne en 1714 des terres produisant cinq sacs, mi seigle, mi froment, acquises de

2 En dernier lieu, le point vient d'être fait au sujet de ce vaste problème par J. M. BOEHLER, *Une société rurale en milieu rhénan: la paysannerie de la plaine d'Alsace (1648-1789)*, Strasbourg 1994. C'est d'ailleurs à ce propos que nous nous permettons de formuler la seule critique que nous suggère cette œuvre. Il aurait fallu aller «jusqu'au bout» et renoncer à un croquis de la «répartition géographique de la propriété paysanne», t. I, p. 513, en contradiction, semble-t-il, avec une démonstration qui fait grand cas, précisément, de la possession de la terre. Un lecteur pressé se limitera à ce croquis, au risque d'en tirer des conclusions fausses, tant il peut suggérer une consécration de schémas formels en quelques sorte rituels.

3 A titre d'exemple, voir J. VOGT, *Accaparement de terres au Kochersberg par la bourgeoisie strasbourgeoise au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle: encore le cas du théologien André Jung*, in: *Kocherschbari* 1989.

4 J. VOGT, *Une pratique foncière des fondations protestantes strasbourgeoises au cours de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle: Les contrats d'achat/bail, au Kochersberg surtout*, in: *Kocherschbari* 1988.

5 Par exemple J. VOGT, *Une vague d'achats de terres par des bourgeois de Strasbourg à Geispolsheim à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle*, in: *Annuaire de la Société d'Histoire des Quatre Cantons* 1989, et, du même, *Les opérations foncières des Schubler, famille strasbourgeoise, à Scharrachbergheim et ailleurs (XVIII<sup>e</sup> siècle)*, in: *Annuaire de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Molsheim* 1982. Parmi les articles à paraître (*Pays d'Alsace, Kocherschbari*) signalons, du même, *Les activités foncières des Poirot, famille de robe, de Giromagny au Kochersberg*.

6 R. MARX, *La Révolution et les classes sociales en Basse-Alsace ...*, Paris 1968.

paysan même qui les cultive<sup>7</sup>. Certaines sources sont allusives, par exemple à Batzendorf, au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, semble-t-il: un tel donne un cens collonger d'une propriété qu'il a achetée avant de la vendre à un strasbourgeois, *so jetzt vor ein Gültgut auf Straßburg verkauft worden*<sup>8</sup>. Sans doute en est il devenu à la même occasion le fermier ou l'emphytéote.

Si les recoupement entre sources directes (contrats, baux) et indirectes sont fréquents, la part de ces dernières n'est pas négligeables. C'est qu'intervient un second volet méthodologique: ces opérations n'ont jamais fait l'objet de recherches spécifiques, de sorte que les recoupements dont il vient d'être question ne peuvent être que fortuits. Notre connaissance de ce domaine est en quelque sorte le sous-produit des recherches consacrées de longue date à la propriété bourgeoise en Alsace. Aussi bien négligent-elles les partenaires ruraux. Si les noms des acquéreurs ont toujours été relevés, pour les besoins d'un fichier de la propriété bourgeoise, aucune individualisation des vendeurs-fermiers ou emphytéotes n'a été tentée, fût-ce pour des raisons matérielles. A cet égard, il reste à entreprendre une tâche considérable, dans une perspective proprement rurale. A nos monographies de politiques foncières bourgeoises devraient répondre des monographies foncières rurales, susceptibles de mieux éclairer ces nombreuses opérations en les situant dans le cadre de la politique foncière d'un échantillon de paysans. Il était d'ailleurs tentant de tirer profit de ce survol pour situer de nombreux exemples dans le cadre du patrimoine foncier d'une foule d'acquéreurs. Hormis quelque rapides propos, nous nous en abstenons de manière à ne pas aggraver ce déséquilibre.

Ce survol se limite à la Basse-Alsace. Encore sa partie méridionale est-elle peu représentée. Si la Haute-Alsace est quasiment absente, c'est qu'elle n'est guère représentée dans notre fichier, dedans qu'il soit possible de préjuger de la réalité. N'avons-nous pas su saisir telles opérations au cours de dépouillements anciens, antérieurs à la pleine prise conscience de leur importance en Basse-Alsace? Ces dépouillements ont-ils été suffisamment serrés? Quoiqu'il en soit, il conviendra de remettre la Haute-Alsace sur le métier d'autant plus que le hasard des dépouillements nous a fait découvrir, après, il est vrai, cette même prise de conscience, de telles opérations dans la région de Porrentruy, à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle.

Ces réserves faites, le présent survol s'intègre dans une alternance d'analyses et de vues d'ensemble, comme il sied à toute recherche digne de ce nom, aux antipodes de prétendues synthèses qui, l'argument d'autorité aidant, se voudraient définitives.

Notre enquête débute vers la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. A cette époque, la bourgeoisie porte un intérêt soutenu aux revenus en nature qu'elle tire des campagnes. Si de nombreux prêts lui rapportent des rentrées régulières en grains et en vin<sup>9</sup>, elle s'emploie à accroître ses propriétés rurales. Sans préjuger d'une foule d'autres opérations, elle tire profit des difficultés des campagnards pour acquérir leurs biens en les leur confiant séance tenante. A partir d'une trentaine de cas qui ne constituent en

7 Archives municipales de Strasbourg, Notaires 76.

8 Archives du Bas-Rhin 128 J 4.

9 J. VOGT, Remarques sur les rentes en nature rachetables payées par les campagnards aux prêteurs strasbourgeois (deuxième moitié du XVI<sup>e</sup> siècle), in: *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine* 1968, et, du même, A propos de l'endettement des paysans du Kochersberg vers 1600: Glanes sur les rentes en grains, in: *Pays d'Alsace* 1968.

aucune manière un échantillon au sens statistique du terme, cherchons à esquisser cette pratique jusqu'à la crise du XVII<sup>e</sup> siècle. Pour plusieurs personnages strasbourgeois, nous ne connaissons encore qu'une seule opération de ce type, jusqu'à nouvel ordre. En 1587, G. Luck achète à Friedolsheim une propriété paysanne substantielle, louée au vendeurs pour 24 ans, à raison de 18 sacs, mi seigle, mi avoine<sup>10</sup>. En 1589, H. Fr. Jung confie à un paysan de Griesheim une partie des biens qu'il vient de lui acheter, à raison de trois sacs de seigle, froment et orge<sup>11</sup>. La même année, un tel de Kleinfrankenheim vend à la veuve von Botzheim, née Kips, des biens dont il donnera un fermage de quatre sacs, mi seigle, mi froment<sup>12</sup>. En 1601, c'est un paysan de Berstett qui vend à P. Bittelborn, en réméré, trois parcelles dont il devient fermier à raison de cinq sacs de froment<sup>13</sup>. En 1603, c'est au tour d'un paysan de Dettwiller de vendre au strasbourgeois J. Britzel deux parcelles dont il lui donnera un sac, mi froment, mi seigle, pendant six ans<sup>14</sup>. En 1604, le pharmacien strasbourgeois M. Seiblin se porte acquéreur à Avenheim de huit parcelles qui lui rapporteront de la même manière deux sacs de froment, en vertu d'un bail de 18 ans<sup>15</sup>. En 1578, le *Schultheiß* de Morsbronn vend à J. Capito, de Haguenau, bâtiments et biens pour en devenir le fermier: ... *Haus, Hof und Güter gedachter Capito zu einem Gültgut gemacht und ihm Schultheiß um eine jährliche Sackgült gelassen*. Si cette affaire est rappelée par la suite, c'est que Capito répugne à s'acquitter des charges: ... *ist fremd zu hören, daß die Hagenauer, so sie Güter ... kaufen an Beeth, Fron und Schatzung frei sein sollen* ...<sup>16</sup>. Considérées isolément, ces opérations ne présentent guère d'intérêt. C'est dans le cadre plus large des opérations foncières et des patrimoines ruraux qu'il convient de les situer. Procédons à un sondage, sans préjuger des monographies foncières qu'il conviendrait de consacrer à l'un ou l'autre personnage. Ainsi les Seiblin, pharmacien, médecin, sont-ils très actifs: acquisition de *Gülten*, modeste à Offenheim, moyenne à Truchtersheim, notable à Mittelhausen, de biens à Offendorf, où ils formeront un *Freihof*, du Heckerhof près de Haguenau, d'une part de la dîme de Dinglingen, Outre-Rhin, etc.

D'autres multiplient les opérations. Voici d'abord, deux strasbourgeois, G. von Hohenburg et son beau-frère B. Stösser, dont l'activité foncière a naguère retenu notre attention<sup>17</sup>. En 1589, c'est à deux reprises qu'ils achètent ensemble quelques parcelles à Truchtersheim, confiées aux vendeurs pour neuf et dix-huit ans, à raison d'un sac et demi de froment<sup>18</sup>. Le premier jette surtout son dévolu sur Geispolsheim. De 1595 à 1598, en 1595 surtout, il achète des lopins à une cinquantaine de

10 Archives du Bas-Rhin 1 G 62/15.

11 Archives municipales de Strasbourg, Chambre des Contrats, 1589.

12 Archives du Bas-Rhin 1 G 63/12.

13 Archives municipales de Strasbourg, Chambre des Contrats, 1601.

14 Même source, 1603.

15 Même source, 1604.

16 Archives du Bas-Rhin E 2368. Exemple donné par J. VOGT, A propos de la propriété bourgeoise en Alsace (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles), *Revue d'Alsace* 1961.

17 J. VOGT, Quelques types de propriétaires fonciers strasbourgeois à la fin du XVI<sup>e</sup> et du début du XVII<sup>e</sup> siècle, in: *Bulletin Philologique et Historique* 1969 (Congrès des Sociétés Savantes, Strasbourg 1967).

18 Archives municipales de Strasbourg, Chambre des Contrats, 1589.

paysans, dont la moitié pour le moins est aussitôt confiée aux vendeurs, moyennant une poussière de fermages<sup>19</sup>. Si B. Stösser est aussi présent à Geispolsheim, ses achats se succèdent à un rythme rapide au Kochersberg. En 1607 et 1608, ils sont pour le moins au nombre de six au seul Avenheim, en portant non seulement sur quelques lopins, mais aussi sur dix parcelles et même sur une quinzaine d'arpents. A plusieurs fermages d'un sac de froment s'ajoutent, pour ces derniers, six sacs. A deux reprises au moins est aussi stipulée la livraison d'un chapon. Voici en outre, en 1608, une opération à Kleinfrankenheim: à quatre sacs de froment s'ajoute une fois de plus un chapon<sup>20</sup>. H. Kamm, boucher célèbre se jette lui aussi sur les terres de Geispolsheim, en 1594 et 1595. Une trentaine de contrats lui permettent d'acquérir environ 150 parcelles dont la plupart sont louées aux vendeurs par des baux qui stipulent au total un fermage de l'ordre de 75 sacs de grains<sup>21</sup>. Pour mémoire, mentionnons aussi S. Schach, personnage d'envergure, justiciable d'une monographie foncière, tant ses opérations sont nombreuses et importantes. C'est à deux reprises pour le moins qu'il apparaît à Geispolsheim, en 1594 et 1595. Quinze et six parcelles rapportent respectivement dix sacs, mi froment, mi orge et deux de froment et un d'orge<sup>22</sup>.

Laissons les strasbourgeois pour considérer deux savernois. Jusqu'ici, l'activité foncière des savernois n'avait guère retenu notre attention. A notre surprise, elle présente cependant, à son échelle propre, un intérêt majeur au cours de plusieurs siècles. V. Contz, conseiller de la Régence, sévit d'une part aux environs immédiats de Saverne, à Otterswiller, où il achète en 1588 non seulement un lopin dont le produit n'est que de deux boisseux de froment, mais aussi douze arpents loués au vendeur pour douze ans à raison de deux sacs de froment, un d'avoine et quelque argent. A quelque distance, il conclut deux affaires importantes à Gingsheim en 1588: quinze arpents, douze ans, deux sacs de seigle, quatre de froment, deux d'avoine à Furchhausen en 1591: 34 arpents, neuf ans, quatre sacs de seigle, autant de froment, autant d'avoine<sup>23</sup>.

C'est à la même échelle que sévit C. Wimpf. Il jette en particulier son dévolu sur Duntzenheim et Saessolsheim. A Duntzenheim se succèdent, deux fois en 1590, une fois en 1599, trois opérations modestes, portant les premières sur une dizaine de parcelles, la troisième sur six, objet de baux de trois, quatre et douze ans, rapportant chacune quelques sacs de grains, seigle et froment ou froment seul. A Saessolsheim, voici en 1603 une acquisition modeste, trois arpents, deux ans, un sac de froment, un d'orge, et une opération notable, en 1613, 28 arpents, cinq sacs de seigle, autant de froment, quatre d'avoine. Un paysan de Zehnacker lui vend en 1590 cinq parcelles dont il devient fermier pour douze ans, à raison de deux sacs de froment. Autre acquisition à Zehnacker en 1593: une dizaine de parcelles, bail de douze ans, fermage de deux sacs de seigle et un de froment. Pour une fois, faisons le total des

19 J. VOGT, 19879 (voir n. 5).

20 Archives municipales de Strasbourg, Chambre des Contrats, 1607 et 1608.

21 J. VOGT, 1989 (voir n. 5).

22 Archives municipales de Strasbourg, Chambre des Contrats, 1594 et 1595.

23 Archives municipales de Saverne, 440 et 441.

fermages connus jusqu'ici: environ douze sacs de seigle, autant de froment, un d'orge, quatre d'avoine<sup>24</sup>.

Que retenir de ce survol? Quel que soient les aléas des dépouillements, ces opérations sont remarquablement groupées dans le temps, par exemple vers 1590–95. Sans doute convient-il d'invoquer la crise provoquée par un épisode guerrier. La faible durée de la plupart des baux et de l'exercice du droit de réméré suggèrent des »dépannages« sans préjuger, certes, de politiques foncières de longue halaine. Visiblement, on saisit une foule d'occasions qui ne se prêtent pas à des regroupements de terres. D'une manière significative, l'acquisition en pareil contexte de parcelles contigües serait exceptionnelle. Si la plupart des opérations sont modestes, de l'ordre d'un ou de plusieurs arpents, rapportant un ou plusieurs sacs de grains, l'une ou l'autre porte sur des patrimoines paysans substantiels. Il reste que plusieurs acquéreurs ciblent leurs achat d'une manière remarquable. Plusieurs d'entre eux se précipitent littéralement sur Geispolsheim. Au Kochersberg, B. Stösser sévit en particulier à Avenheim, C. Wimpf à Duntzenheim. Que nous considérons les strasbourgeois ou les savernois, les rayons d'action sont très limités, une vingtaine de km au mieux, à la mesure, grosso modo, de la répartition des patrimoines fonciers des bourgeoisies. Les fermages eux-mêmes ne manquent pas d'intérêt. Particulièrement frappante est la fréquence des baux stipulant la livraison du seul froment, en quelque sorte par anticipation de l'évolution des cultures, ce qui a été souligné naguère à plusieurs reprises. La parité du seigle et du froment, classique à cette époque, est cependant fréquente. Quant aux céréales de printemps, elles sont absentes, à quelques exceptions près, orge à Geispolsheim, avoine dans la région de Saverne, conformément au schéma lui aussi classiques de la répartition des cultures à l'échelle de la petite région<sup>25</sup>. Relevons en passant l'intérêt que l'un de nos investisseurs porte aux chapons. S'il est possible de gloser sur le rôle des »occasions« et de souligner la modestie de la majorité des acquisitions, ces caractéristiques ne sont certes pas une raison de porter un jugement restrictif sur la propriété foncière de la bourgeoisie alsacienne. Bien au contraire, elles ne font que mettre en relief, compte tenu des »contraintes agraires« spécifiquement alsaciennes, l'intérêt que cette bourgeoisie porte alors à la terre.

Après les premières années du XVII<sup>e</sup> siècle, le »balayage« des sources ne nous a pas livré jusqu'ici d'exemples de telles opérations. Timidement, elles réapparaissent au début de la crise du XVII<sup>e</sup> siècle. Ainsi un tel de Dorlisheim vend-il en 1623 au notaire strasbourgeois H. U. Meyer quelques arpents de vignes qui lui sont aussitôt loués à raison d'un fermage en argent, pour six ans, *wie er der Entlehner solches Stück ... ermeltem Verleiber ... verkauft ...*<sup>26</sup>. En 1624 H. Stegmann, aubergiste à Saverne, acquiert six arpents d'un paysan de Saessolsheim qui en devient fermier, pour douze ans, à raison de deux sacs, mi seigle, mi froment<sup>27</sup>. D'une manière signi-

24 Même source, 427, 440, 441.

25 J. VOGT, Organisation des terroirs et évolution des cultures, in: J. M. BOEHLER, D. LERCH, J. VOGT (éd.), Histoire de l'Alsace Rurale, Strasbourg 1983. De nombreux exemples de »changement des espèces« liés aux progrès du froment et de l'orge, sont donnés par plusieurs des monographies consacrées par l'auteur aux patrimoines fonciers de la bourgeoisie strasbourgeoise.

26 Archives municipales de Strasbourg, Chambre des Contrats, 1623.

27 Archives municipales de Saverne, 436.

ficative, c'est non seulement pour quelque argent, mais aussi pour vingt sacs de grains qu'un paysan de Friedolsheim vend en 1629 à H. H. Hüffel des biens qui lui sont aussitôt confiés à raison d'un fermage de dix sacs de froment et huit d'avoine<sup>28</sup>.

Subitement, nous assistons à la multiplication de ces opérations, à partir de 1634, à un moment où – F. J. Fuchs l'a démontré avec *maestria* – les bourgeois multiplient d'une manière générale les acquisitions de terres vendues à bon marché<sup>29</sup>. Une fois de plus, voici des exemples d'opérations uniques, jusqu'ici, à notre connaissance. En 1634, J. Becht, économiste savernois des Lutzelburg, achète à Lupstein trois parcelles, louées au vendeurs pour quelques boisseaux de froment et d'orge<sup>30</sup>. En 1636, plusieurs strasbourgeois opèrent au Kochersberg, le célèbre marchand D. Bittot à Bersheim: six parcelles, 18 ans, deux sacs de seigle, H. G. Frech, *Sergenweber*, à Reitwiller: huit parcelles, huit ans, deux sacs, mi seigle, mi froment, J. Karcher à Gingsheim, une vingtaine de parcelles, six ans, quatre sacs, mi seigle, mi froment<sup>31</sup>. En 1637, H. Otto, tanneur, acquiert d'un paysan de Truchtersheim un précieux pré pour le lui louer pour quelques boisseaux<sup>32</sup>. Une fois de plus se pose le problème du contexte foncier. Voici un élément, à tout hasard: la même année, le savernois Becht achète à d'autres paysans de Lupstein une dizaine et une douzaine de parcelles sans leur confier, semble-t-il, ces biens<sup>33</sup>. Voici trois opérations pour le moins à Lupstein en un an. Une fois de plus, nous tenons une cible, témoignant d'une politique foncière, fût-ce, en pareil contexte, à court terme.

En une année, 1636, c'est à huit reprises pour le moins que le peintre strasbourgeois Z. Müller multiple, à Kienheim surtout, de modestes opérations qui ne lui rapportent au total qu'un fermage de l'ordre de cinq sacs, mi seigle, mi froment<sup>34</sup>.

Personnage de poids, S. Leitersperger adopte une solution originale, en leur concédant en *emphytéose* les terres que lui vendent des paysans, à trois reprises pour le moins. En bénéficiant en 1634 des paysans de Gimbrett, pour cinq champs à Mittelhausen, à raison d'un cens d'un sac de froment, et de Kriegsheim, une quinzaine de parcelles, trois sacs de seigle, autant de froment<sup>35</sup>, et en 1637 un tel de Rottelsheim: une douzaine de parcelles, six sacs, mi seigle, mi froment<sup>36</sup>.

Les années suivantes, les opérations se poursuivent ça et là. En 1644 et 1646, Krebs de Dettwiller, probable héritier d'un rassembleur de terres strasbourgeois installé en ce lieu<sup>37</sup>, vend à quatre reprises pour le moins champs et prés au juriste M. Ott qui les lui confie à raison d'un fermage très modeste, au total de l'ordre de

28 Archives municipales de Strasbourg, Chambre des Contrats, 1629.

29 F. J. FUCHS, *Bourgeois de Strasbourg propriétaires fonciers au XVIIe siècle*, in: *La Bourgeoisie Alsacienne*, Strasbourg 1959.

30 Archives municipales de Saverne, 438.

31 Archives municipales de Strasbourg, Chambre des Contrats, 1636.

32 Même source, 1637.

33 Archives municipales de Saverne, 438.

34 Archives municipales de Strasbourg, Chambre des Contrats 1636, et Hôpital 3623, source qui donne une vue d'ensemble rétrospective.

35 Même source, 1634.

36 Même source, 1637.

37 J. VOGT, *Progrès agricole et conflits agraires: les ennuis d'un propriétaire strasbourgeois vers 1600*, in: *Pays d'Alsace* 1985.

trois sacs, mi seigle, mi froment<sup>38</sup>. En 1646, le strasbourgeois M. A. Koenig achète de la même manière deux parcelles à Geispolsheim dont le produit est d'un sac de froment<sup>39</sup>.

Opérations éparses aussi, à première vue, par la suite. Ainsi tel négociant de Saverne loue-t-il en 1674 à un paysan de Westhausen, pour 18 ans, la moitié des biens qu'il vient de lui vendre et dont il fait un *Gültgut, so er Verleiher von ihm Entlehner ... käuflich an sich gebracht*<sup>40</sup>. Une autre solution originale est adoptée à plusieurs reprises dans le vignoble du Kochersberg, en 1677. Un meunier de Marlenheim vend à J. Chr. Behr, notaire strasbourgeois une vigne, en réméré, vigne qu'il continuera de cultiver en livrant à l'acheteur la moitié de la production, *das Stück um halben Wein zu bauen gegeben*<sup>41</sup>. La même année, la même formule est mise en œuvre à Nordheim, à trois reprises pour le moins, par S. Fischer, fils de l'aubergiste *zum Rebstock* à Strasbourg. Ainsi lisons-nous: ... *diese vier Jahre den halben Herbst einzuziehen*<sup>42</sup>. Nous la retrouvons à Marlenheim en 1707: l'acteur, c'est F. J. Geiger, bailli de Wasselonne, la formule est classique, *um die Hälfte*<sup>43</sup>. Le jour où l'on fera le point sur le métayage en Alsace, certes globalement négligeable, mais présent dans le vignoble au cours de la »reconstruction«, il conviendra de faire grand cas de ce cas particulier.

Au cours des dernières années du XVII<sup>e</sup> et des premières du XVIII<sup>e</sup> siècle, des échos au sujet de telles opérations nous viennent de tous côtés. En 1697, un paysan endetté de Saasenheim vend à P. Violland, marchand à Neuf-Brisach, 18 jx. qui lui sont aussitôt concédés en emphytéose à raison de trois sacs de grains<sup>44</sup>. En 1699, M. Boucher, notable de Fort-Louis, s'empare de bâtiments et de terres étendues, récemment défrichées en vertu des édits de reconstruction, pour les louer au vendeur à raison d'un fermage de cent sacs, seigle, froment, orge et avoine à égalité<sup>45</sup>. La bourgeoisie administrative de la Régence de Bouxwiller se met de la partie. Ainsi un paysan de Niedersoultzbach vend-il en 1705 à Ph. J. Meurer de nombreuses parcelles, aussitôt données en emphytéose, *zu ewigen Zeiten*, à raison d'un cens modeste, de l'ordre de cinq sacs, seigle, froment et avoine à égalité<sup>46</sup>. Apparaît aussi, pour la première fois à notre connaissance, un acheteur juif, de Minversheim: opération infime certes, avec un fermage d'un demi sac de méteil<sup>47</sup>.

Vers 1710, les opérations se multiplieraient, sous réserve des *aléas* déjà évoqués. Précisément, c'est au gré des dépouillements qu'il nous est possible de faire grand cas du personnel de la Régence de Bouxwiller, dont il vient d'être question. En 1710

38 Archives municipales de Strasbourg, Chambre des Contrats 1644 et 1645.

39 Même source, 1646.

40 Archives du Bas-Rhin, Notariat ancien Saverne II/72 (ancienne cote).

41 Notariat ancien Marlenheim, 2.

42 Même source.

43 Même source, 9.

44 C. et G. MAISTRE, L'émigration marchande en Savoie, Annecy 1986.

45 Archives du Bas-Rhin, Notariat ancien Roeschwoog, 71.

46 Notariat ancien Bouxwiller, 53.

47 Notariat ancien Pfaffenhofen, 1. Ajoutons un autre exemple d'une opération juive précoce, en 1717, portant elle aussi sur un lopin. C'est un juif de Marmoutier qui le confie au vendeur, de Hae-gen, en métayage, *um den halben Nutzen*. (Archives du Bas-Rhin, Notariat ancien Marmoutier, 8). A l'occasion les opérations juives feront l'objet d'une mise au point spécifique.

même, J. P. Hoffmann, *Fruchtverwalter*, acquiert d'un paysan de Wickersheim des biens qu'il lui loue aussitôt pour trois sacs de froment, un boisseau de pois et autant de lentilles<sup>48</sup>. La même année, à Schalkendorf, une telle opération, au profit de J. Barth, *Stadtschreiber*, et de son épouse, née Engelbach, porte sur une vingtaine de parcelles encore que le fermage, quatre sacs de seigle, froment et orge, soit médiocre<sup>49</sup>. Dans le même milieu, le pasteur Hoeffel, à Ringendorf, confie en 1709 à un indigène les biens qu'il vient de lui acheter, tant qu'il occupera sa ferme actuelle, *solang sie in ihrer jetzigen Wohnbehausung verbleiben und ... wie ehrliche Gütleuten ansteht das Gut wohl bessern und bauen auch ... die Gülten nicht aufschwellen lassen ...* Le fermage est de deux sacs, mi seigle, mi froment<sup>50</sup>. Mais retrouvons les strasbourgeois. En 1710, le professeur J. Ph. Bartenstein acquiert à Gimbrett quelques parcelles en pareil contexte. A une autre échelle, le négociant J. Boch achète en 1718 à un aubergiste d'Entzheim une trentaine d'arpents, objet d'un bail de quatre ans stipulant un substantiel fermage en argent<sup>51</sup>. Acquéreur de 18 arpents à Quatzenheim en 1719 l'aubergiste Lafermière, les concède aussitôt en emphytéose au vendeur à raison de neuf sacs, mi seigle, mi froment<sup>52</sup>. Voici une fois de plus des opérations répétitives. En 1710, Th. Aymé, opère à deux reprises à Wickersheim, encore que les fermages soient modestes<sup>53</sup>. En 1713 et 1714, J. J. Schurer se précipite sur les terres d'Entzheim. Au moyen de huit contrats pour le moins, il s'empare non seulement de lopins, mais aussi d'un lot de huit parcelles, cinq arpents, laissés aux vendeurs, avec cette formule: *unter dem Pflug behalten*<sup>54</sup>. Toutes choses égales, cette succession d'achats rappelle les efforts de l'un ou l'autre personnage de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, en appelant les mêmes remarques.

Après une nouvelle interruption, encore qu'elle puisse être apparente, une reprise se manifeste quelques années plus tard. La bureaucratie de Bouxwiller poursuit ses entreprises. En 1724, J. M. Schulmeister, d'une famille qui multipliera les acquisitions foncières, achète à un paysan de Bosselshausen des biens qu'il lui concède en emphytéose à raison d'un cens de quatre sacs, mi seigle, mi froment<sup>55</sup>. I. Schloezer, *Amtsschaffner*, acquiert de la sorte à Zoebersdorf, en 1729, un lot de parcelles qui lui rapportera pendant trois ans, sous réserve de rachat, trois sacs de froment ainsi qu'un boisseau de lentilles<sup>56</sup>. Plusieurs amateurs s'éloignent même des environs de Bouxwiller pour s'intéresser au Kochersberg, dans les limites du Comté. Ainsi J. J. Fasco, simple *Kanzlist*, achète en 1723 à Duntzenheim des parcelles données en quelque sorte en emphytéose, dès lors qu'il est question d'une *stäblerne Gült*, de trois sacs de froment<sup>57</sup>. A Reitwiller opèrent J. F. Ellenberger, *Amtsschaffner*, en

48 Notariat ancien Bouxwiller, 15.

49 Notariat ancien Pfaffenhofen, 2.

50 Notariat ancien Bouxwiller, 15.

51 Notariat ancien Lingolsheim, 59.

52 Cote égarée.

53 Archives du Bas-Rhin, Notariat Bouxwiller, 15.

54 Archives du Bas-Rhin, Notariat ancien Lingolsheim, 9.

55 Notariat ancien Bouxwiller, 66.

56 Même source, 20.

57 Même source, 18.

1723<sup>58</sup>, et la veuve d'E. Scholl, *Spitalschaffner*, née Gottesmann, en 1724<sup>59</sup>. Sont stipulés des fermages substantiels, respectivement de trois sacs de seigle, autant de froment et un d'orge et de sept et demi sacs, mi seigle, mi froment. Plusieurs personnages ne se contentent pas d'une seule opération. Ainsi le secrétaire Koch achète des biens, sous réserve de rachat, à Mutzenhausen en 1726<sup>60</sup> et à Wickersheim en 1728<sup>61</sup>, avec des fermages de six et quatre sacs, mi seigle, mi froment. La première opération posera d'ailleurs problème, en 1743, de deux manières: d'une part sont réclamées des extantes, huit sacs, mi seigle, mi froment; d'autre part, le vendeur-fermier éprouve des difficultés à régler les deux tiers d'un rachat en cours<sup>62</sup>. Revenons cependant au Kochersberg pour mettre en relief une opération majeure. En 1727, J. Chr. Geiger, bailli de Bouxwiller, achète à un paysan de Kirrwiller soixante-dix arpents qui restent cependant attachés à sa ferme, dont il reste en quelque sorte en »possession«, maître-mot s'il en est dans ces campagnes, en livrant un fermage substantiel, onze sacs de seigle, vingt-et-un de froment<sup>63</sup>. Nous retrouvons d'ailleurs les Hoeffel, pasteurs, avec deux opérations en 1730, l'une à Melsheim, l'autre à Duntzenheim, rapportant, sous réserve de rachat, deux et trois sacs froment<sup>64</sup>. L'archiviste G. F. Debus<sup>65</sup> est particulièrement actif, avec quatre opérations pour le moins, entre 1726 et 1731, par exemple à Melsheim, à deux reprises. Encore qu'il soit question de réméré, est stipulée à deux reprises au moins une *stählerne Gült*. D'une manière remarquable, fermage ou cens sont stipulés exclusivement en froment<sup>66</sup>. S'ajoutant à d'autres exemples, fournies par exemple par les opérations des Hoeffel, cette exclusivité témoigne une fois de plus non seulement au Kochersberg, mais aussi au pays de Hanau, d'une adaptation à l'évolution des cultures, évolution qui reprend de plus belle, sans exclure une nouvelle fois une anticipation par des bourgeois avisés. Mais une discussion de ce dernier point nous conduirait trop loin.

Nous retrouvons le personnel administratif des bailliages strasbourgeois. Après le bailli Geiger en 1707, c'est Ph. J. Mader, *Amtsschreiber* à Wasselonne qui pratique une telle opération à Zehnacker, en 1725: quatre parcelles, bail sans limite de temps, tant que le fermage sera payé, un sac, mi seigle, mi froment. Sa fille procède à deux achats à Marlenheim, en 1726: Une quinzaine de parcelles, trois sacs, mi seigle, mi froment<sup>67</sup>. Dans les territoires de l'Evêché, F. A. Herrenberger, bailli de Dachstein, acquiert en 1724 d'un paysan endetté du lieu une quinzaine de parcelles, autant d'arpents qu'il lui confie pour neuf ans, avec d'autres bien récemment achetés à d'autres, environ 25 arpents en tout, à raison d'une douzaine de sacs, seigle, froment

58 Même source.

59 Même source.

60 Notariat ancien Haguenau, 118.

61 Archives du Bas-Rhin 6 E 17/93 (nouvelle cote).

62 Archives municipales de Haguenau, FF 232

63 Archives du Bas-Rhin, Notariat ancien Bouxwiller, 19.

64 Même source, 20.

65 Voir J. VOGT, L'intense activité foncière des Debus au XVIII<sup>e</sup> siècle, texte proposé à Pays d'Alsace, complété par ces indications.

66 Archives du Bas-Rhin, Notariat ancien Bouxwiller, 18, 20, 21.

67 Notariat ancien Marlenheim, 13.

et orge à égalité<sup>68</sup>. A Marmoutier, le changeur Barnier<sup>69</sup> fait deux modestes opérations à Reutenburg, en 1721<sup>70</sup> et 1729<sup>71</sup>.

La bourgeoisie de Haguenau se manifeste à l'occasion. Ainsi J. N. Bronner, associé à J. Schnepf de Fort-Louis, achète en 1728 à un paysan de Bossendorf une vingtaine de parcelles, objet d'une concession perpétuelle à condition de rester rattachées à la ferme du vendeur-emphytéote, ... *bei ... der Verkäufer Hof gegen ... Lieferung der jährlichen Gülten ... allzeit verbleiben sollen ...*<sup>72</sup>.

Bien entendu, les strasbourgeois ne cessent de déployer une remarquable activité. En 1727, l'épouse de l'*Ammeister* Guising, née Loyson, d'une famille de l'aristocratie rurale, obtient d'un paysan de Mittelschaeffolsheim, en règlement d'une dette, la cession de biens qui lui sont confiés pour 18 ans à raison de six sacs, mi seigle, mi froment<sup>73</sup>. C'est peut-être pour des raisons qui tiennent au déroulement des recherches que sont surtout parvenues à notre connaissance des opérations dans les campagnes qui s'étendent à l'Ouest et au Sud-Ouest de Strasbourg. Dans le vignoble de la Mossig, Dutruc, chanoine de Saint-Pierre-le-Vieux<sup>74</sup> achète en une quinzaine d'années une vingtaine de vignes, pour le moins, à des vigneron qui en deviennent en général emphytéotes. Au total, cens et fermages sont de l'ordre de 35 *ohm* pour le moins<sup>75</sup>. En règlement d'une dette, c'est encore un paysan de Dachstein qui cède en 1726 à J. P. Schubler<sup>76</sup> bâtiments, champs, vignes, etc., objet d'un bail de neuf ans, avec une ferme de huit sacs de froment, quatre d'orge et 24 *ohm* de vin<sup>77</sup>. A Ernolsheim, J. D. Lang, notaire, achète en 1727 vignes et champs, environ cinq arpents, objet d'un bail de cinq ans, stipulant un fermage de trois sacs de froment. A défaut de contrat, c'est son inventaire de succession qui nous fait connaître, en 1755, une modeste opération à Truchtersheim, une fois de plus en 1727<sup>78</sup>. Insistons cependant sur plusieurs villages au Sud-Ouest de Strasbourg. D'abord, nous y retrouvons le même personnage, la même année, fait remarquable. A Zellwiller, voici un bail de cinq ans et un fermage de deux sacs de méteil et autant d'orge<sup>79</sup>, à Krautergersheim un fermage de deux sacs et demi de seigle et de froment<sup>80</sup>. Et ce village fait figure, ces années-là et surtout en 1727, de haut lieu de telles opérations, d'une dizaine pour le moins dans la seule année 1727. Voici d'abord quelques acquisitions

68 Notariat ancien Molsheim I, 144.

69 Voir J. VOGT, Rassembleurs de terres au pays de Marmoutier au XVIII<sup>e</sup> siècle, texte proposé à Pays d'Alsace.

70 Archives du Bas-Rhin, Notariat ancien Marmoutier, 9.

71 Même source, 12.

72 Notariat ancien Haguenau, 131.

73 Même source, 131.

74 L'activité de ce personnage fera l'objet d'une mise au point par R. MOSER et J. VOGT dans un prochain Annuaire de la Société d'Histoire de Molsheim, raison pour laquelle nous nous abstenons de donner des détails.

75 Archives du Bas-Rhin, Notariat ancien Molsheim 1, 143, 145, 146, 148, 247.

76 Voir J. VOGT, Les opérations foncières des Schubler ... à Scharrachbergheim et ailleurs, in: Annuaire de la Société d'Histoire de Molsheim 1982.

77 Archives du Bas-Rhin, Notariat ancien Molsheim 1, 145 et Archives municipales de Strasbourg, Notaires, 347.

78 6 E 41/384.

79 Notariat ancien Molsheim 1, 146.

80 Archives du Bas-Rhin, 6 E 30/154.

isolées, jusqu'à nouvel ordre. Une faillite paysanne permet à B. Rethaber de mettre la main sur des bâtiments et une vingtaine de parcelles, confiées au failli pour neuf ans, avec un fermage de l'ordre de cinq sacs de méteil. G. A. Storck s'assure deux sacs de seigle et de froment, sans préjuger d'autres opérations. Les vendeurs seront cependant en mesure d'en racheter une partie: *die Coloni dieselben (Güter) wider an sich gezogen ...*<sup>81</sup>. Précepteur au gymnase, J. M. Eschenauer est aussi sur les rangs<sup>82</sup>. A Fr. Oesinger, actuaire<sup>83</sup>, deux opérations apportent des fermages de quatre sacs de seigle et de froment et de six sacs du second. Est d'ailleurs appliqué un «tarif»: trois boisseaux par arpent<sup>84</sup>. Outre ces strasbourgeois, relevons la présence de dame Dameron, de Molsheim, frère du curé de Krautergersheim, avec quatre opérations modestes<sup>85</sup>.

A ce stade s'imposent deux remarques. Visiblement, nous tenons une crise, fût-ce localement, en particulier à Krautergersheim, sur lequel se précipitent plusieurs strasbourgeois. La deuxième remarque est d'ordre méthodologique: si le déroulement de nos propres dépouillements pose certes des problèmes, en particulier à propos du degré de représentativité de nos informations, il suffit de jeter un coup d'œil aux références pour se rendre compte, à propos des opérateurs strasbourgeois, de la raréfaction des informations empruntées aux registres de la Chambre des Contrats, source essentielle à la fin du XVI<sup>e</sup> et au cours d'une grande partie du XVII<sup>e</sup> siècle. Au XVIII<sup>e</sup> siècle surtout, son exploitation inconsidérée ne peut que donner une idée fautive de l'activité foncière de la bourgeoisie strasbourgeoise, en accédant le thème de son indifférence pour la propriété rurale<sup>86</sup>.

Pour saisir le contexte, procédons encore à un sondage, en considérant, à titre d'exemple, l'activité foncière des Storck. Eux aussi multiplient les acquisitions foncières au cours des siècles. Limitons-nous à un aperçu des biens de G. A. Storck en 1728: outre les acquisitions récentes à Krautergersheim, voici quelques *Gülten* à Wickersheim, Hochfelden et Geispolsheim ainsi que neuf sacs de seigle, *sogenannten Scheurenzehnten*, à Eckbolsheim<sup>87</sup>. Quant aux acquisitions de Krautergersheim, auxquelles d'autres s'ajoutent d'ailleurs, nous les retrouvons en 1786 dans le patrimoine foncier du banquier Eschenauer, à qui elles parviennent par héritage<sup>88</sup>. Ce nom vient d'ailleurs d'apparaître à propos de Krautergersheim précisément, ce qui permet de souligner la remarquable imbrication de la propriété bourgeoise.

Poursuivons ce survol en utilisant en un premier temps des tranches chronologiques susceptibles d'être artificielles. Il se trouve que nous disposons d'une foule des fiches quelques années plus tard, au cours d'une douzaine d'années, non sans hauts et bas, avec toutefois un maximum, fût-il apparent, en 1738.

81 6 E 30/260.

82 6 E 41/310.

83 Voir J. VOGT, Politiques et patrimoines fonciers des Oesinger ..., à paraître dans: Kocherschbari.

84 Archives du Bas-Rhin, 6 E 30/260.

85 Même source.

86 Il est vrai que ces registres sont susceptibles de fournir des renseignements indirects. Ainsi un échange entre la Ville et Kleinklaus, secrétaire du Conseil des Quinze porte-t-il en 1738 sur des terres acquises en 1720 d'un paysan de Gingsheim qui en est le fermier, à raison de quatre sacs de froment et deux de seigle (Archives municipales de Strasbourg, Chambre des Contrats, 1732).

87 Archives municipales de Strasbourg, Notaires, 386.

88 Archives du Bas-Rhin, 6 E 41/832.

Au risque de lasser le lecteur, nous retrouvons l'inlassable activité de la bureaucratie de Bouxwiller, avec ses noms familiers, qu'il s'agisse de »fourmis« ou de personnages de quelque envergure foncière. Ainsi J. M. Schulmeister poursuit-il ses acquisitions aux environs de Bouxwiller, à deux reprises pour le moins. En 1733, tel paysan de Bosselshausen lui vend des biens dont il devient aussitôt emphythéote à raison d'un cens de dix sacs de froment<sup>89</sup>. En 1734, voici une opération du même type à Griesbach, avec un cens de quatre sacs de froment<sup>90</sup>. En outre, il opère au Kochersberg, à savoir à Duntzenheim, en 1737, encore que cette acquisition fasse en 1738 l'objet d'un échange avec l'hôpital de Bouxwiller qui lui donne une propriété à Lichtenau, sur la rive droite<sup>91</sup>, indice parmi d'autres d'une politique foncière appelant une discussion spécifique. De même les Ellenberger poursuivent-ils leurs efforts. En 1737, l'un d'eux, étudiant en droit, opère à Bosselshausen, en stipulant une *stäblerne Gült* de trois sacs de seigle et quatre de froment<sup>92</sup>. C'est à deux reprises, en 1734<sup>93</sup> et 1738<sup>94</sup> que sont achetées des biens à Duntzenheim, bien confiés aux vendeurs l'un pour six ans, à réméré, à raison d'un sac de froment et d'un d'orge, l'autre une fois de plus en emphytéose, pour un cens de sept sacs de froment et deux boisseaux de lentilles. Les opérations de G. F. Debus se poursuivent inlassablement, à quatre reprises pour le moins de 1735 à 1737, à Weinbourg<sup>95</sup>, Ringendorf<sup>96</sup>, Mutzenhausen<sup>97</sup> et Reitwiller<sup>98</sup>, avec respectivement des fermages d'une vingtaine de sacs, mi seigle, mi froment, deux sacs de froment, trois sacs, mi seigle, mi froment, et deux sacs des mêmes grains. L. G. Burger, *Kanzleiprocurator*, sévit en 1731 à Ringendorf<sup>99</sup>, en 1735 à Menchhofen<sup>100</sup>, avec un fermage de trois sacs de froment et un cens emphytéotique de quatre sacs, mi seigle, mi froment. La même année, 1732, une Aulber, veuve du Conseiller Arentz, achète de la même manière des biens à Alteckendorf<sup>101</sup> et Duntzenheim<sup>102</sup> où, décidément, les opérations sont particulièrement nombreuses. Une fois de plus sont passés des baux en quelque sorte emphytéotiques, sans que ce terme soit utilisé, dès lors qu'il est question de *stäblerne Gült* encore que le rachat soit possible. Quant à la *Gült*, elle est respectivement de deux et trois et demi sacs de froment. D'un point de vue technique, relevons la juxtaposition deux formules: seigle et froment à égalité, formule traditionnelle, froment seul, formule moderne. Voici aussi, en 1734, l'acquisition par un Engelbach de biens à Niedersoultzbach, donnés aussitôt en emphytéose au vendeur à raison, précisément, de cinq sacs de froment<sup>103</sup>.

89 Archives du Bas-Rhin, Notariat ancien Bouxwiller, 73.

90 Même source.

91 Badisches Landesarchiv 61/7527.

92 Archives du Bas-Rhin, Notariat ancien Bouxwiller, 77.

93 Même source, 22.

94 Même source, 23.

95 6 E 41/991.

96 Notariat Bouxwiller 21.

97 6 E 41/991.

98 Notariat ancien Bouxwiller 22.

99 Même source, 21.

100 Même source, 75.

101 6 E 32/9.

102 Notariat ancien Bouxwiller 21.

103 Même source, 74.

Une fois de plus, des pasteurs du Comté de Hanau-Lichtenberg s'intéressent à la terre. Ainsi Rieffel, pasteur à Brumath, se porte-t-il en 1738 acquéreur à Reitwiller de biens confiés aussitôt au vendeur à raison de quatre sacs de froment<sup>104</sup>. Est d'ailleurs utilisé à ce propos une expression caractéristique: *sogleich wieder bei dem Hof lassen, unter den Pflug und in Lehnung geben*<sup>105</sup>.

Même le petit personnel du château de Bouxwiller participe à ces opérations. Vers 1730, c'est le pâtissier qui achète des biens à Gimbrett pour les louer au vendeur à raison de trois sacs de froment et, élément original, d'un demi sac de navette<sup>106</sup>. C'est à Gimbrett encore que la veuve d'un cuisinier agit de la sorte, modestement il est vrai, dès lors qu'est stipulée une *stäblerne Gült* d'un seul sac de froment<sup>107</sup>.

Plusieurs spécialistes strasbourgeois sont particulièrement actifs. En tête vient J. M. Eschenauer, déjà rencontré à propops de la « vague » de Krautergersheim. De 1739 à 1741 pour le moins il jette son dévolu sur Wintzenheim. Se succèdent au moins sept opérations portant le plus souvent sur une ou deux parcelles, exceptionnellement sur une dizaine de champs, avec des baux de courte durée, quatre, six et le plus souvent neuf ans, et de modestes fermages, vin, grains, froment surtout, au maximum deux sacs<sup>108</sup>. Voici cependant une déconvenue. En 1745, il réclame à l'un de ces petits fermiers des extantes de ... un et demi sacs de froment en exigeant son déguerpissement<sup>109</sup>. C'est à une autre échelle qu'agit le notaire Lang dont il vient d'être question. Une fois de plus, il achète des biens à Ernolsheim, en 1733 une dizaine de parcelles qui lui rapportent deux sacs de froment<sup>110</sup>, une dizaine d'années plus tard une quinzaine de parcelles pour un même fermage<sup>111</sup>. En 1740, il se porte acquéreur d'une douzaine d'arpents à Dahlenheim, confiés dix ans au vendeur à raison de sept sacs, mi seigle, mi froment, et dix livres de chanvre, mais le fermier sera mauvais payeur, apprenons-nous en 1743<sup>112</sup>. Et voici de nouveaux noms. Ainsi F. J. Zaigelius, *Accisschreiber*, acquiert de la sorte quelques parcelles, à Marlenheim en 1731<sup>113</sup>, à Wolxheim, en 1736<sup>114</sup>, etc., qui lui rapportent de menus fermages en froment et vin. Opérations modestes aussi de Wieger, professeur de droit, à Wolxheim, en 1734<sup>115</sup>, d'un Wencker à la même époque, lui aussi à Wolxheim, avec fermage de dix *ohm*<sup>116</sup>, du marchand Moscherosch à Melsheim, en 1733<sup>117</sup>, du fondeur d'étain Frantz à Mittelschaeffolsheim en 1738<sup>118</sup>, avec des fermages respectifs de près d'un

104 Notariat ancien Bouxwiller 20.

105 Même source, 21.

106 Même source, 24.

107 Archives municipales de Strasbourg, Hôpital 11732.

108 Archives du Bas-Rhin, Notariat ancien Truchtersheim 2.

109 Notariat ancien Truchtersheim, Etiquettes vertes 398.

110 Notariat ancien Molsheim I/148.

111 Même source, 247.

112 6 E 41/63.

113 Notariat ancien Marlenheim 14.

114 Notariat ancien Molsheim I/150.

115 Même source, I/149. Cet exemple isolé ne préjuge pas d'autres acquisitions foncières (cf. J. VOGT, La politique foncière, d'une lignée de bourgeois protestants de Strasbourg aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles: les Wieger, in: Annuaire de la Société d'Histoire de Brumath 1992).

116 Notariat ancien Molsheim I/148.

117 Notariat ancien Bouxwiller 22.

118 Notariat ancien Haguenau 123.

et de trois sacs de grains. A une autre échelle, l'aubergiste Beauvallet stipule en pareil contexte un fermage de sept sacs de froment à Mittelschaeffolsheim, en 1739<sup>119</sup>. Un paysan d'Altenheim vend à Lemp trente arpents qui lui sont confiés pour dix sacs de froment, tant qu'il s'acquittera de ce fermage<sup>120</sup>. Considérons à part une opération de G. D. Keck, négociant strasbourgeois très actif sur la rive droite: en 1739, un huilier de Lichtenau lui vend cinq parcelles qu'il cultivera lui-même pour un fermage en espèces, aussi longtemps qu'il voudra<sup>121</sup>.

Une fois de plus, il convient de mettre l'accent sur l'activité des Savernois. Faure multiplie les acquisitions, pour les moins six en une seule année, 1742, à Birkenwald, Dimbthal et Salenthal. Modestes en général, à une exception près, six sacs, mi froment, mi orge à Dimbthal, elles font l'objet de baux de neuf ans au profit des vendeurs<sup>122</sup>. En 1731, le pharmacien Loese fait l'acquisition d'une trentaine de parcelles, seize arpents, à Altenheim, loués aussitôt au vendeur à tant par arpent, au total quinze sacs, mi seigle, mi froment<sup>123</sup>. En 1732 le tonnelier Goetz achète à Lochwiller seize arpent dont le vendeur devient le fermier pour un sac de seigle, trois de froment et un d'orge, pendant neuf ans<sup>124</sup>. De même, c'est à Lochwiller que le barbier Oechsel se porte acquéreur d'environ huit ayents, en 1733<sup>125</sup>. German, jardinier du Cardinal, agit à deux reprises à Altenheim<sup>126</sup>.

Haguenau livre deux exemples. D'une part le notaire Wolff achète à Wittersheim des biens dont le vendeur lui donne neuf sacs de froment<sup>127</sup>. D'autre part, Lacroix, marchand, se fait céder à Berstheim des biens qui rapportent quatre sacs de froment. C'est à Wittersheim aussi que Wieland, de Bischwiller achète en 1738 des biens aussitôt confiés au vendeur pour dix-huit ans, à raison de cinq sacs de froment<sup>128</sup>.

Parmi les bourgs, nous retrouvons Marmoutier. F. Lex, *Schultheiss*, apparaît à deux reprises à Altenheim, avec des acquisitions qui lui rapportent six sacs de froment et cinq sacs de froment et deux d'orge<sup>129</sup>. Behr, *Amtsschreiber* du lieu, à vrai dire plutôt savernois, achète à Zehnacker des biens pour lesquels un bail de six ans stipule en 1741 un fermage de deux sacs, mi seigle, mi froment<sup>130</sup>.

Si la Haute-Alsace échappe à notre enquête, donnons néanmoins un exemple dont il reste à préciser le contexte. En 1737, la veuve du tanneur colmarien Metzger achète à un paysan de Reguisheim des biens qu'elle lui loue pour une douzaine de sacs de méteil, de froment et d'orge<sup>131</sup>.

119 E 559 0.

120 Notariat ancien Marmoutier 38.

121 Badisches Landesarchiv 61/7527.

122 Archives du Bas-Rhin, Notariat ancien Marmoutier 18.

123 Même source, 38.

124 Même source, 14.

125 Même source.

126 Même source, 38.

127 Notariat ancien Haguenau 123.

128 Même source. Rappelons une opération dont tous les éléments nous échappent encore. En 1740, une Rauscher, veuve de David, pharmacien à Bischwiller, réclame à un paysan de Bettwiller les cens, 28 sacs d'avoine par an, de 1738 et 1739, de biens vendus et aussitôt donnés en emphytéose en 1730 (Archives du Bas-Rhin I B 1290).

129 Notariat ancien Marmoutier 38.

130 Notariat ancien Marlenheim 133.

131 Archives municipales de Colmar, Contrats 62.

Au milieu du siècle, la bureaucratie du Comté de Hanau-Lichtenberg ne se manifeste plus guère, à première vue. Seul à notre connaissance J. M. Schulmeister se porte acquérir de terres, à Schwindratzheim, en 1746, terres données en emphytéose au vendeur – est utilisé le terme *stählernde Gült* – à raison d'un cens de quatre sacs de froment<sup>132</sup>.

En revanche, les savernois ne cessent d'être bien représentés. Ainsi la bourgeoisie administrative est-elle active. Endetté, un paysan de Wittersheim vend en 1746 au subdélégué d'Elvert bâtiments et terres aussitôt concédés au vendeur en emphytéose pour six sacs de froment, sous réserve d'une possibilité de rachat au cours de six ans<sup>133</sup>. C'est à Helmbrecht, procureur à la Régence de Saverne, qu'un paysan de Crastatt vend en 1748 de nombreuses parcelles dont il devient le fermier pour 18 ans, à raison de cinq sacs de froment et deux d'orge blanche<sup>134</sup>. A Lochwiller, en 1750, une telle opération porte sur une quarantaine de parcelles au profit de E. I. Behr, *Stadtschreiber*, à qui elles rapportent six sacs de froment, tant que le vendeur-fermier sera en mesure de les livrer<sup>135</sup>. L'avocat Ades achète en 1750 à Singrist une trentaine d'arpents dont le vendeur donnera cinq sacs de froment, deux et demi sacs d'orge blanche et quelques boisseux de haricots et de pois<sup>136</sup>. En 1748, un Pallas opère, modestement, à Altenheim<sup>137</sup>. Un Apfel se porte en 1750 acquéreur d'une vingtaine d'arpents à Reutenburg en stipulant un fermage de quatre sacs de froment et trois de *Wickgerst*, orge fourragère, ces biens étant attachés à la cour du vendeur tant qu'il sera en mesure de s'en acquitter<sup>138</sup>. Voici aussi un chanoine savernois, avec une modeste opération à Marmoutier<sup>139</sup>.

Certes, l'un ou l'autre haguénovien pratique au milieu du siècle l'une ou l'autre opération. Ainsi le marchand Britzel achète-t-il en 1758 à Batzendorf des biens que lui rapportent trois sacs de froment<sup>140</sup>. Mais ce sont les Hoffmann qui tiennent le haut du pavé. A leur crédit, voici pour le moins cinq acquisitions, à Uhrwiller, Batzendorf et Wittersheim. A Batzendorf, deux opérations, en 1757 et 1758, rapportent au total huit et demi sacs de froment<sup>141</sup>. A Wittersheim, deux baux stipulent en 1751 et 1758 un cens emphytéotique de dix sacs de froment et en 1758 un fermage de sept sacs et demi du même<sup>142</sup>. A plusieurs reprises, il a été question d'une possibilité de rachat. Effectivement, nous en connaissons quelques exemples. En 1772, tel est précisément le cas des biens vendus en 1758 à G. J. Hoffmann par un paysan de Wittelsheim<sup>143</sup>.

Les strasbourgeois les plus divers sont sur les rangs. Ainsi retrouvons-nous au Kochersberg le notaire J. D. Lang dont l'inventaire de succession fait état de deux

132 Archives du Bas-Rhin, Notariat ancien Bouxwiller 26.

133 Notariat ancien Haguenau, 15.

134 6 E 36 II/5 bis.

135 Notariat ancien Marmoutier 20.

136 Même source.

137 Même source, 39.

138 Même source, 20.

139 Même source, 19.

140 Notariat ancien Haguenau 8.

141 Même source.

142 Même source.

143 6 E 41/1045.

modestes acquisitions à Ittenheim. Jetons un coup d'œil à son patrimoine foncier. Rapportant une centaine de sacs de grains, au Kochersberg surtout, il résulte d'une patiente politique d'achats, à de petits nobles, à d'autres bourgeois et accessoirement à des paysans. S'il est en encore en possession des biens acquis de paysans de Krautergersheim et de Truchtersheim en 1727, sans préjuger d'opérations récentes, il n'est plus question d'autres bien dont il vient d'être fait état<sup>144</sup>. Si des ventes ne peuvent être exclues, il est plausible d'admettre que les vendeurs ont été en mesure de racheter leurs terres. La carrière de Vaudin, économe de l'Œuvre Notre-Dame débute en 1742, avec une modeste opération à Gamsheim qui lui rapporte un fermage d'un sac et demi de froment<sup>145</sup>. En 1745, une douzaine d'arpents à Truchtersheim, achetés à un paysan de Kienheim, sont donnés en emphytéose, *auf männliche Erben in gerader Linie*, à raison d'un cens de quatre sacs, mi seigle, mi froment, certes anachronique. En 1755, une acquisition à Dachstein lui rapporte un fermage du même ordre. S'ajoutent à la même époque deux opérations dont la date précise nous échappe encore, à Batzendorf et à Kienheim<sup>146</sup>. Il convient de souligner que l'activité de ce personnage nous est connue pour l'essentiel par un inventaire de succession et que les contrats eux-mêmes n'ont pas été repérés jusqu'ici, sans avoir fait l'objet, au demeurant, de la moindre recherche spécifique. Se ces cas sont exceptionnels, ils ne jettent pas moins un doute sur la représentativité de notre échantillon. Reiner, commissaire d'artillerie, jette vers 1750 son devolu sur Marlenheim. Se succèdent trois opérations, certes modestes, avec, au total un fermage de cinq sacs de froment<sup>147</sup>. C'est encore un inventaire de succession qui consigne l'acquisition par un Nicolai, en 1752, de biens à Truchtersheim, confiés pour neuf ans au fils du vendeur, à raison de quatre sacs de froment<sup>148</sup>. En 1755, un chirurgien de Truchtersheim vend à la veuve de Gangolff, membre du Conseil des Quinze, des bien hérités à Willgottheim dont il devient fermier pour quatre sacs de froment<sup>149</sup>. En 1756, un von Zabern acquiert d'un paysan de Furdenheim une fraction d'un *Gültgut* naguère acheté par son grand-père puis démembré. Est stipulée la livraison de quatre sacs de seigle et deux de froment, tant que le vendeur-fermier ou emphytéote sera en mesure de l'assurer<sup>150</sup>.

Consignons encore, à tout hasard, quelques exemples d'opérations çà et là. En 1749, de Bailleul, contrôleur des fourrages à Wissembourg, achète de la sorte des biens sans doute étendues, à en juger par les extantes réclamés en 1750: quatre sacs de seigle, quarante d'épeautre<sup>151</sup>. Ainsi tenons-nous l'une de ces défaillances, au demeurant rares, qui peuvent faire perdre aux paysans le bénéfice d'un tel sauvetage, en consacrant leur perte. En 1753, un tel de Fort-Louis ne consent à un vendeur de Siegen qu'un bail d'une seule année, assorti il est vrai d'une possibilité de rachat, stipulant un fermage de sept sacs d'épeautre<sup>152</sup>.

144 6 E 41/384.

145 Notariat ancien Wantzenau 2.

146 6 E 41/391.

147 Notariat ancien Marlenheim 24. Voir aussi 6 E 41/998.

148 6 E 41/802.

149 6 E 41/1004.

150 Notariat ancien Marlenheim 25.

151 B 151.

152 Notariat ancien Roeschwoog 95.

Voici encore, à tout hasard, un juif rural et un curé de campagne. Endetté, un paysan de Huttendorf vend à un juif de Wittersheim ses bâtiments et quelques parcelles qui lui sont confiés pour trois ans, sans fermage, à charge d'en assurer l'entretien et de payer les charges<sup>153</sup>, seul exemple, jusqu'ici, d'une telle formule. En 1754, le curé d'Altenheim achète quelques arpents, objet, au profit du vendeur, d'un bail de six ans moyennant un fermage en espèces dont il convient de souligner le caractère exceptionnel<sup>154</sup>.

Vers 1765, la bourgeoisie administrative de Bouxwiller brille à nouveau par son absence, jusqu'à nouvel ordre. Insistons une fois de plus sur l'activité des savernois. Ainsi retrouvons-nous Ades. Si des biens acquis en 1759 à Singrist sont repris par le vendeur après quelques années<sup>155</sup>, d'autres achats suivent en 1761, à Singrist<sup>156</sup>, et en 1762, à Altenheim, cette dernière portant sur une vingtaine de parcelles<sup>157</sup>. Dans les deux cas est stipulé un fermage en espèces, formule nouvelle, répétons-le. C'est aussi à Singrist qu'opère en 1769 le juriste Widmer<sup>158</sup>. Une Zaepfel, veuve d'un Apfel dont il vient d'être question, poursuit les efforts de son mari à Reutenburg en achetant en 1765 non seulement des terres, mais aussi des bâtiments, objet d'un bail de neuf ans à raison de quatre sacs de froment et trois d'orge fourragère<sup>159</sup>. C'est en règlement d'une dette qu'un paysan de Singrist vend en 1769 à Weinalt, chasseur du Cardinal au *Fasanengarten*, une douzaine de parcelles, dont le fermage sera réglé en argent<sup>160</sup>.

Les strasbourgeois seraient discrets, à première vue. En 1760, Eggs, économiste de Saint-Pierre-le-Jeune, met la main à Niederschaffolsheim sur une propriété appréciable, à en juger par le fermage, de neuf sacs de froment<sup>161</sup>. En 1762, Petin fait à Wingersheim une opération modeste: une maison, une vigne<sup>162</sup>. En 1766, Ramond acquiert d'un paysan de Marlenheim une dizaine d'arpents, objet d'un bail de dix-huit ans, à raison de treize sacs, mi froment, mi orge<sup>163</sup>. En 1767, c'est encore à Marlenheim qu'opère un Poirot, acquéreur de quelques parcelles louées six ans au vendeur pour quelque argent<sup>164</sup>. Exceptionnellement, de telles opérations portent sur des biens à quelque distance au Sud de Strasbourg. Ainsi Lentz, pasteur de Saint-Pierre-le-Vieux, achète-t-il en 1762 bâtiments et biens à Sundhouse<sup>165</sup>.

Parmi les rares opérateurs juifs, voici, à deux reprises, Lehman Hirtzel de Neuwiller. Ainsi achète-t-il en 1765 d'un paysan de Ringendorf, endetté, des biens dont le produit sera de quatre sacs de froment<sup>166</sup>.

153 Notariat ancien Haguenau 1.

154 Notariat ancien Marmoutier 39.

155 Même source, 27.

156 Même source, 24.

157 Même source, 39.

158 Même source, 28.

159 Même source, 26.

160 Même source, 28.

161 Notariat ancien Haguenau 9.

162 6 E 41/108.

163 Notariat ancien Marlenheim 29.

164 Même source.

165 6 E 41/843.

166 Notariat ancien Bouxwiller 37.

Vers 1775, ces opérations se raréfieraient à première vue. Elles seraient surtout le fait de strasbourgeois. Si un Unselt achète en 1766 à un paysan d'Ingenheim une vingtaine de parcelles, c'est en 1772 qu'il les lui confie à raison de cinq sacs, mi seigle, mi froment<sup>167</sup>. En 1779, un paysan de Lampertheim vend à un Apprederis deux parcelles dont il devient le fermier pour neuf ans<sup>168</sup>. En 1780, Ph. J. Karth achète à Hangenbieten des bâtiments et trois parcelles confiés au vendeur en emphytéose à raison de 70 L. par an<sup>169</sup>. La même année, c'est pour douze ans que le marchand Grandval loue à un paysan de Wiwersheim, pour un fermage de huit sacs de froment, les biens qu'il vient de lui vendre<sup>170</sup>. Endetté auprès d'un Saum, un paysan d'Oberhoffen s'en tire à la même époque en cédant au créancier des biens dont il lui donnera un fermage en espèces<sup>171</sup>. Témoignant de la large gamme sociale des opérateurs, Bronner, marguillier de la Toussaint, achète à Hohgoeft des biens dont le vendeur donnera quatre sacs de froment<sup>172</sup>. En règlement d'une dette un paysan de Lochwiller abandonne en 1778 au savernois J. P. Monet une trentaine d'arpents objet d'un de neuf ans moyennant cinq sacs de froment et autant d'orge blanche<sup>173</sup>. A cette époque se produisent quelques déconvenues caractéristiques. A Wissembourg, le Conseiller Conigliano, devenu propriétaire d'une douzaine de journaux à Siegen, en 1764, réclame en 1772 au vendeur-fermier environ 25 sacs d'extantes, mi seigle, mi épeautre, avec ce commentaire: ... *er sich an seine Lehnung und nicht an des Beklagten leere Reden und Ausflüchten halten täte*<sup>174</sup>. Déconvenue aussi du colmarien Bartholdi (pour donner exceptionnellement un exemple de Haute-Alsace) qui confie d'abord des biens à leur vendeur d'Appenwihr, avant de les vendre en détail<sup>175</sup>.

Considérons à part deux opérations portant sur des moulins. Endetté, le meunier de Saint-Pierre vend en 1775 son moulin à Knoderer, aubergiste à Barr, qui le lui loue pour six ans, pour un fermage en espèces et des corvées de transport, avant de le vendre à son tour à Ulrich, de Séléstat, en 1777<sup>176</sup>. En 1779, le strasbourgeois Sengenwald achète au meunier de Duppigheim un moulin qu'il lui confie pour neuf ans, à raison de dix-neuf sacs de méteil. Il est vrai qu'il envisage de le consacrer du travail de la garance.

A la veille de la Révolution subsiste certes le même «bruit de fond», avec quelques opérations éparses. Précepteur latin à Séléstat, un Kempf achète en 1788 à un paysan de Heidolsheim bâtiments et biens dont le vendeur devient fermier, pour huit ans, à raison de trois sacs de froment, und de méteil et une paire de jeunes oies<sup>177</sup>. Le strasbourgeois F. J. Apprederis, d'une famille très active, acquiert en 1788 à Osthoffen cinq arpents données en emphytéose au fils du vendeur pour deux et demi sacs de

167 6 E 41/854.

168 6 E 41/175.

169 6 E 41/179.

170 6 E 41/180.

171 Notariat ancien Bischwiller 1/12.

172 6 E 41/149.

173 Notariat ancien Marmoutier 32.

174 B 197.

175 Archives du Haut-Rhin E 132.

176 Archives du Bas-Rhin, Notariat ancien Epfig 30.

177 6 E 38/87.

froment<sup>178</sup>. A Bouxwiller, nous retrouvons en 1783 Lehmann Hirtzel, avec une opération modeste, à très brève échéance<sup>179</sup>. Mais voici quelques opérateurs d'envergure, à la fois par leur personnalité et par l'importance de leurs acquisitions, Naguère a été attirée l'attention sur le célèbre négociant J. Mennet en faisant état de trois opérations en 1788 au Kochersberg, à Westhausen et à Knoersheim, dont le produit est de quarante six sacs de froment et seize d'orge<sup>180</sup>. A ce palmarès, il est possible d'ajouter une quatrième acquisition, en 1789, une fois de plus à Westhausen; portant sur seize arpents, donnés au venduer en emphytéose, à raison d'un cens de six sacs de froment et d'un sac d'orge<sup>181</sup>. Ainsi le total passe-t-il à environ 52 sacs de froment et 16 d'orge, pour le moins. Le bilan du banquier Zollikofer est du même ordre: une cinquantaine de sacs de froment. A la différence de Mennet, Zollikofer multiplie les acquisitions, une dizaine pour le moins, de 1786 à 1788. La première, à Nordheim, présente un intérêt particulier. En effet, un débiteur de Nordheim se libère de sa dette en cédant une douzaine d'arpents dont il devient l'emphytéote en donnant en guise d'intérêt un cens de sacs de froment<sup>182</sup>. Certes, une telle formation apparaît dans l'un ou l'autre contrat précédemment évoqué, mais elle est particulièrement claire dans le cas présent. En 1787 nous retrouvons Zollikofer à Schwindrathheim, avec une opération modeste, trois arpents, loués douze ans pour un sac et demi de froment<sup>183</sup>, et à Bossendorf, une douzaine d'arpents, six sacs de froment<sup>184</sup>. Brûlons les étapes. En 1788, les achats se succèdent une fois de plus à Nordheim et Bossendorf, mais aussi à Hohgoeft, Hochfelden, Mutzenhouse<sup>185</sup>. A quelques sacs de froment s'ajoute à l'occasion un boisseau de haricots blancs, sans doute destinés, comme les oies de Heidolsheim, au ménage. Enfin voici en 1789 une opération à Hochfelden<sup>186</sup>. Le Savernois Schoen, *Stadtschreiber*, opère à Singrist en stipulant lui aussi un fermage en espèces<sup>187</sup>. A la même époque, nous connaissons quelques exemples de telles opérations en Lorraine nord-orientale.

Quels que soient les problèmes de représentativité de l'échantillon, il ne fait aucun doute que c'est en grand nombre que les paysans vendent leurs terres pour en devenir fermiers ou emphytéotes. Les uns sont en proie à des besoins d'argent, sans plus. En 1665 une affaire de préférence, *Einstand*, nous fait connaître un tel cas à Kleinfrankenheim. Pour disposer du capital nécessaire à l'installation de ses deux fils un tel vend à un Wickersheim des biens dont il devient fermier pour dix-huit ans<sup>188</sup>. Au XIX<sup>e</sup> siècle encore, telle est la raison de l'une ou l'autre opération. Mais c'est l'endettement qui rend compte de la majorité des opérations. Encore conviendrait-il de savoir dans quelle mesure les vendeurs sont débiteurs des acquéreurs ou d'autres

178 6 E 41/209.

179 Notariat ancien Haguenau 33.

180 J. VOGT, Achats de terres par les Strasbourgeois au Kochersberg à la veille de la Révolution: l'Exemple du négociant Mennet, in: Pays d'Alsace 1977.

181 Archives du Bas-Rhin 6 E 41/216.

182 Notariat ancien Marlenheim 40.

183 6 E 41/208.

184 Même source.

185 6 E 41/208, 209, 210, 217.

186 6 E 41/217.

187 Notariat ancien Marmoutier 36.

188 G 6357.

personnages. Il serait facile de répondre à cette question en entreprenant un examen moins cavalier d'un échantillon de contrats, en tirant parti de nos références. A l'occasion serait lié à des achats inconsidérés de terres. Ainsi tel paysan de Wahlenheim acquiert-il d'un négociant bâlois et d'un conseiller mayençais le quart du *Bockgut* pour le revendre en 1702 à Wetzel, ancien bailli de la Noblesse, installé à Rumerheim qui le lui confie aussitôt pour quinze sacs, mi seigle, mi froment, *so lang als ihm H. Wetzel beliebig*<sup>189</sup>. C'est la vente des Biens Nationaux qui conduira à la multiplication de telles opérations<sup>190</sup>. Il reste, répétons-le, que ces opérations, pour douloureuses qu'elles puissent être, témoignent d'un profond attachement à la terre. Pour assurer sa possession et la continuité de l'exploitation, on accepte de passer sous les fourches caudines de quelque bourgeois. En 1738, tel paysan d'Altenheim accepte de vendre ses biens à la condition expresse que, grevés de tant de boisseaux par arpent, ils restent rattachés au *Hof*: ... *will 20 Acker verkaufen ... mit dem Anhang, daß die Güter beim bleiben und er jährlich drei Sester halb Weizen und halb Roggen an Gülten davon zu geben schuldig sein solle*<sup>191</sup>. D'ailleurs, nombreux sont les acquéreurs qui exigent un tel rattachement dans leur propre intérêt. Dans le cadre d'un problème plus large, nous tenons un bel exemple de convergence. Il en résulte une emphytéose de fait, auquel cas le terme *Gült* ne signifie pas fermage, mais cens. Souvent, il est explicitement question d'emphytéose. Sans doute le fermage l'emporte-t-il cependant sur cette dernière, en droit ou en fait. A la différence de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, les baux ne sont pas passés pour un nombre impressionnant d'années, quarante, soixante et surtout 99 ans, ce qui nous ramène pratiquement à l'emphytéose, mais sont en général d'une durée classique, neuf ans, dix-huit ans, etc. Parfois les biens sont confiés au vendeur tant qu'il sera en mesure de s'acquitter de ce qui peut être fermage ou cens.

Visiblement les paysans estiment que leurs difficultés sont passagères. En témoigne le nombre des contrats réservant une possibilité de rachat pendant un nombre d'années qui est souvent celui de la durée du bail. Et en effet nous connaissons un certain nombre de rachats, mais il convient de faire grand cas des problèmes que ne cessent de rencontrer les fermiers de leurs anciennes terres. Nombreux sont les exemples d'extantes qui peuvent conduire à l'abandon. Un tel d'Altenheim est incapable, au milieu du siècle, de s'acquitter de la *Gült* de biens vendus à un Lex qui les reprend pour les louer à un fermier de Friedolsheim<sup>192</sup>. Ainsi l'engrenage des déboires peut se poursuivre sans qu'il soit encore possible, faute d'enquêtes serrées, personnalisées, de faire le point à ce sujet.

Bien entendu, il serait souhaitable de suivre le sort, au XIX<sup>e</sup> siècle, des emphytéoses de fait ou de droit issues de telles opérations. Parfois les dévolutions se font dans les règles, par des cessions de baux, avec la bénédiction du bénéficiaire du cens, mais les zones d'ombre seraient nombreuses. A l'occasion, la Révolution est d'ailleurs source de problèmes. Tel est le de la dizaine d'arpents vendus en 1772 par un paysan de Minversheim à M. A. Barth, de Haguenau et dont il devient emphy-

189 Notariat ancien Haguenau, 15.

190 R. MARX, 1974 (voir n. 6).

191 Archives municipales de Strasbourg, Saint-Thoams 605.

192 Archives du bas-Rhin, Notariat ancien Marmoutier 39.

téote à raison de six sacs de froment. Cette »rente« fait l'An IV l'objet d'une soumission par le célèbre Vilvot, mais est transférée l'An VIII à une dame Grunwald ce qui nourrit un litige<sup>193</sup>.

Globalement, il semble que ces opérations soient perçues d'une manière négative, à en juger par plusieurs propos, certes clairsemés, dont il a été fait état ailleurs. Qu'il suffise d'en rappeler l'un, tenu en 1575, à propos des achats de bourgeois de Haguenau à Dieffenbach: ... *Güter, die sie den armen Leuten hoch wiederum verleihen und Gültgüter daraus machen ...*<sup>194</sup>. Parfois, elles sont considérées comme une forme d'usure particulièrement habile. L'un ou l'autre procès pose d'ailleurs ce problème. En 1742, tel est le cas en 1742 d'une vente à réméré faite en 1729 par un paysan de Melsheim au profit de G. F. Debus dont il a été question. Ce *Widerlosungskauf* est assorti d'un bail stipulant un fermage de trois sacs de froment. Sans approfondir la discussion de ce cas d'espèce, retenons ce propos: ... *der getroffene Contract nur ein simuliertes Wesen ... sei und er der Herr Appelant aber unter dem simulierten Wiederlosungskauf einen übermäßigen Zins aber sicher stellen wollen ...*<sup>195</sup>. Ne perdons pas de vue que le fermage est présenté par l'un ou l'autre contrat comme l'intérêt d'une dette. Ainsi est illustré d'une manière exemplaire le fossé qui sépare le droit formel de la réalité sociale, fossé que des historiens crédules ne saisissent pas toujours dans toute son ampleur, faute de sources faciles, à portée de main. Compte tenu de l'endettement de nombreux vendeurs, un véritable engrenage de l'usure ne peut être exclu dans un certain nombre de cas. C'est par le biais d'une analyse fine des contrats de vente/bail et de leur contexte qu'il serait sans doute possible de renouveler la connaissance des mécanismes de l'usure et surtout de cette prodigieuse »usure chrétienne« qui en aurait bien besoin. Sans doute le mécanisme est-il le même qu'au XIX<sup>e</sup> siècle où il retient l'attention de quelques esprits éclairés. Ainsi lisons-nous au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle: »Si le prêteur se contente d'une bénéfice si honnête, si raisonnable, c'est qu'il a l'espoir, hélas!, trop souvent réalisé, de conserver la propriété de l'immeuble, faute par le débiteur de pouvoir exercer le retrait en délai utile. Le vertueux citoyen se ferait scrupule de toucher son intérêt ordinaire, 20 et 30%, et de garder en même temps une pièce de terre acquise pour la moitié de sa valeur«<sup>196</sup>. Mécanisme à reprendre dans son ensemble, surtout à la lumière de procès... Si le caractère exceptionnel et modeste des opérations juives vient d'apparaître chemin faisant, il n'est cependant pas inutile de rappeler que bien des baux à cheptel comportent des éléments comparables: vente de bêtes à un juif qui les confie aussitôt au vendeur, avec une possibilité de rachat. En 1741, tel juif de Marmoutier conclut une telle affaire avec un paysan de Henridorf, pour quatre bœufs<sup>197</sup>.

Tournons-nous vers les acquéreurs. Jusqu'ici, l'accent a été mis sur les strasbourgeois, effectivement majoritaires, à la fois par leur nombre, la fréquence de leurs opérations et l'importance de leurs acquisitions et des revenus qu'ils en tirent. Ce

193 5 K 9.

194 Archives du Bas-Rhin, E 2586, cité par J. Vogt, (voir n. 16).

195 7 J 8.

196 A. HEILMANN, *Les Paysans d'Alsace, l'impôt et l'usure*, Strasbourg. Un propos contemporain, péjoratif, avec une allusion au Chapitre Saint-Thomas, est signalé, incidemment, par F. IGER-SHEIM, *Politique et administration dans le Bas-Rhin (1848-1870)*, Strasbourg 1993.

197 Archives de la Moselle 3 E 5930.

survol apporte cependant une surprise de taille, à savoir l'activité des bourgeois d'autres villes, parmi lesquelles Saverne occupe une place de choix, et même de bourgs, comme Marmoutier. Il est vrai que le terme »bourgeois« vient d'être utilisé, chemin faisant, dans un sens très large. C'est en effet dans une très large gamme sociale que se recrutent les opérateurs: artisans, précepteurs, pasteurs, juristes, marchands, banquiers ..., ce qui est d'ailleurs vrai pour la »propriété bourgeoise« dans son ensemble. Il convient de faire grand cas de la constellation de la bureaucratie de la Régence de Bouxwiller dont les fonctions et les informations facilitent sans doute les opérations, comme il a été possible de le soupçonner ailleurs, par exemple à propos du personnel du Chapitre Saint-Thomas vers le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>198</sup>. L'un ou l'autre acquéreur, à Strasbourg, Saverne ou Bouxwiller, fait figure de spécialiste, comme le banquier Zollikofer à la veille de Révolution. Si nous connaissons l'apport de ces opérations particulières à la formation d'un certain nombre de patrimoines fonciers, leur rôle global nous échappe encore. Seule la multiplication des monographies permettrait de l'apprécier. Ajoutons que les opérateurs juifs sont exceptionnels et le plus souvent modestes, avant de porter à l'occasion un plus grand intérêt à ces acquisitions au XIX<sup>e</sup> siècle.

Rappelons que la composition des fermages et cens présente elle aussi un grand intérêt. A l'échelle de la petite région, elle contribue à la connaissance de l'évolution des cultures. En particulier, les acquéreurs font grand cas du froment, céréale souvent exclusive, bien avant l'achèvement du long processus de sa substitution au seigle. A l'occasion, quelques menus produits seraient destinés aux besoins du ménage. Par un bail de 1772, le hagenovien M. A. Barth se fait livrer par son emphytéote de Minversheim, outre quelques sacs de froment, »deux paniers de fruits«<sup>199</sup>.

Habituellement, nous traitons des processus d'une manière globale, sans nous attarder au détail de la chronologie. Dans le cas présent viennent cependant d'être multipliées les coupures chronologiques. Si elles paraissent dans une large mesure artificielles, elles sont néanmoins inspirées par une arrière-pensée, à savoir la possibilité d'une analyse, ultérieure, de hauts et de bas qu'il est possible de soupçonner. Une fois résolus les problèmes d'échantillonnage, il conviendrait de confronter cet aspect spécifique de la tenure avec ce que nous savons de l'ensemble de l'évolution économique et sociale, entreprise certes malaisée tant il est vrai que la Basse-Alsace se présente comme une étonnante mosaïque défiant ce qu'il serait possible d'appeler le »quantitavisme primaire«.

Bien entendu ces remarques s'appliquent-elles aussi à la répartition des opérations, compte tenu à la fois des problèmes propres à une foule de petites régions et aux villages mêmes et du potentiel des villes et des bourgs.

Ainsi pensons-nous avoir découragé une intégration hâtive de cet aspect original de l'histoire des campagnes alsaciennes dans quelque »synthèse« simplificatrice et trompeuse. Ce n'est d'ailleurs qu'un cas parmi d'autres. D'une manière significative, tel personnage ne nous a-t-il pas fait savoir que nos travaux n'étaient pas utilisables pour la fabrication de ses cours? Compte tenu du contexte, nous ne pouvons que nous féliciter d'un tel propos, flatteur au plus haut point.

198 J. VOGT, Une intense et laborieuse politique foncière au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle: Ch. Fr. Kammerer, employé au Chapitre Saint-Thomas, in: Kocherschbari 1991.

199 Archives du Bas-Rhin 5K9.

C'est à juste titre que l'accent vient d'être mis sur les bourgeois, auxquels s'ajoutent quelques petites gens. Il n'est cependant pas inutile d'ajouter que la noblesse participe au mouvement. Qu'une fille du Comte de Haunau-Lichtenberg achète en 1709 des biens à Printzheim, près de Bouxwiller, pour les louer au vendeur – trois sacs mi seigle, mi froment, un sac d'orge – ne nous étonne pas, compte tenu du contexte<sup>200</sup>. Quant à la petite noblesse alsacienne, elle opère ça et là. Certes, il est malaisé de définir cette noblesse, qui converge parfois avec la bourgeoisie, administrative surtout, mais il est possible de donner à tout hasard quelques exemples sans préjuger d'une discussion sociologique<sup>201</sup>. Tel Berckheim est sur le point d'acheter en 1726 à Kirrwiller des biens qu'il envisage de confier au vendeur pour dix-huit ans, mais l'opération avorte en raison de la découverte d'une hypothèque<sup>202</sup>, affaire qui souligne le degré d'endettement de certains paysans. D'une manière frappante, c'est à deux reprises pour le moins que des nobles participent à la vague de mainmise sur les terres paysannes de Krautergersheim vers 1727. C'est à un Oberkirch que plusieurs paysans vendent de nombreuses parcelles dont ils deviennent les fermiers à raison d'un fermage uniforme, trois boisseaux, mi seigle, mi froment. De manière à prévenir les problèmes de perception posés par la multiplicité des fermiers, l'acquéreur leur impose de faire fonction de *Träger*, porteur, à tour de rôle, par année. En revanche, un Haffner von Wasselheim entreprend une opération notable: tel paysan, endetté, lui abandonne ses biens dont lui-même et ses héritiers s'engagent à livrer quinze sacs de seigle et de froment, à égalité, qui font figure de cens<sup>203</sup>. Beaux exemples, au demeurant, de convergence avec des éléments très divers de la bourgeoisie. D'une manière remarquable, la noblesse se manifeste à nouveau vers 1740. Ainsi un Haindel achète-t-il en 1739 à Singrist quelques parcelles dont le vendeur donnera un sac de froment<sup>204</sup>. La même année et surtout en 1740, la veuve du général von Lenk, née Waldner von Freundstein, se jette littéralement sur Nordheim – trois contrats pour le moins qu'il reste à examiner en détail<sup>205</sup> – et Singrist: quatre opérations pour le moins dont l'une porte sur une trentaine d'arpents<sup>206</sup>. Ajoutons l'acquisition d'une vingtaine d'arpents à Altenheim, avec un fermage de trois sacs de seigle et six de froment<sup>207</sup>. Une fois de plus, la noblesse rivalise avec la bourgeoisie. Au gré des dépouillements; il a été possible de relever l'une ou l'autre opération par la suite. Ainsi un paysan de Quatzenheim abandonne-t-il en 1765 à Madame de Berckheim, née d'Oberkirch, des biens dont il devient emphytéote, à raison de quatorze sacs de froment. A deux reprises au moins de Buch, co-seigneur de Furdenheim, opère vers 1775, à Furdenheim, Marlenheim et Nordheim. Les deux baux, de dix-huit ans, rapportent au total quatre sacs de froment<sup>208</sup>. Ces exemples sont ce-

200 Notariat ancien Bouxwiller 54.

201 A ce sujet, voir E. PELZER, *Der elsässische Adel im Spätfeudalismus*, München 1990.

202 Archives du bas-Rhin, Notariat ancien Bouxwiller 67.

203 Archives du Bas-Rhin 6 E 30 II/260.

204 Notariat ancien Marmoutier 17.

205 Notariat ancien Marlenheim 18.

206 Notariat ancien Marmoutier 17.

207 Même source, 38.

208 Notariat ancien Marlenheim 34, 35.

pendant trop clairsemés, jusqu'à nouvel ordre, pour alimenter l'hypothèse d'une nouvelle vitalité de la petite noblesse alsacienne<sup>209</sup>.

A l'occasion les institutions religieuses sont elles aussi présentes. A la fin du XVII<sup>e</sup> siècle un paysan de Berstett vend au chapitre strasbourgeois de Saint-Pierre-le-Jeune des biens dont il donnera un fermage de douze sacs, mi seigle, mi froment<sup>210</sup>. Une proposition faite en 1699 au Chapitre Saint-Thomas par son *Gültmann* de Mundolsheim retient particulièrement notre attention: cession de deux parcelles à adjoindre au *Gültgut* dont la *Gült* (fermage? cens?) s'accroîtrait de quatre boisseaux, mi seigle, mi froment<sup>211</sup>. En 1711 et 1714 la Congrégation de Notre-Dame, à Saverne, fait à Melsheim deux modeste opérations dont le produit est un fermage d'un sac de seigle et deux de froment<sup>212</sup>. Vers 1725, les Clarisses de Strasbourg se manifestent à deux reprises pour le moins à Hohatzenheim. L'une de leurs opérations porte sur dix-huit arpents avec un produit annuel de cinq sacs de seigle et dix de froment<sup>213</sup>.

## ANNEXES

### *Liste des acquéreurs*

Ades	David	Jung
Apprederis	Debus	Kamm
Arentz	Dutruc	Karcher
Aulber	Eggs	Karth
de Bailleul	Ellenberger	Keck
Barnier	d'Elvert	Kips
Barth	Eschenauer	Knoderer
Berthelot	Fasco	Koch
Beauvallet	Faure	Koenig
Becht	Fischer	Krebs
Behr	Frantz	Lacroix
de Berckheim	Frech	Lang
Bittelbronn	Gangolff	Lehmann Hirtzel
Bittet	Geiger	Leitersperger
von Botzheim	Goetz	de Lenk
Boucher	Grandval	Lentz
Britzel	Guising	Lex
Bronner	Haffner von Wasselnheim	Loese
de Buch	de Haindel	Loyson
Burger	Hoeffel	Luck
Capito	Hoffmann	Mader
Contz	von Hohenburg	Metzger
Dameron	Huffel	Meyer

209 A ce sujet, voir J. M. Boehler, (voir n. 2).

210 Archives du Bas-Rhin G 4246.

211 Archives municipales de Strasbourg, Saint-Thomas 1624.

212 Archives du Bas-Rhin, Notariat ancien Bouxwiller 15, 16.

213 Même source, 18.

Moscherosch	Saint-Pierre-le-Jeune	Unsel
Monet	Saint-Thomas	Vaudin
Muller	Sainte-Claire (Strasbourg)	Violland
Nicolai	Saum	Waldner von Freundstein
Notre-Dame (Saverne)	Schach	Wencker
d'Oberkirch	Schloezer	Wetzel
Oechsel	Schnepf	de Wickersheim
Oesinger	Schoen	Weinolt
Ott	Schott	Wieland
Otto	Schuebler	Wimpf
Pallas	Schulmeister	Wolff
Petin	Seiblein	von Zabern
Poirot	Sengenwald	Zaigelius
Ramond	Stegmann	Zaepfel
Rauscher	Stoesser	Zollikofer
Rethaber	Storck	
Rieffel	Ulrich	

*Liste des lieux*

Alteckendorf	Hohgoeft	Reguisheim
Altenheim	Huttendorf	Reitwiller
Appenwihr	Imbsheim	Reutenburg
Avenheim	Ingenheim	Ringendorf
Batzendorf	Kienheim	Rottelsheim
Berstheim	Kirrwiller	Saasenheim
Berstett	Kleinfrankenheim	Saint-Pierre
Bettwiller	Krautergergersheim	Salmbach
Bosselshausen	Kriegsheim	Schalkendorf
Bossendorf	Lampertheim	Schwindratzheim
Dachstein	Lichtenau (Bade)	Siegen
Dahlenheim	Lochwiller	Singrist
Dettwiller	Lupstein	Sundhouse
Dieffenbach	Marlenheim	Truchtersheim
Dorlisheim	Melsheim	Uhrwiller
Duntzenheim	Menchhofen	Wahlenheim
Entzheim	Minversheim	Weinbourg
Ernolsheim/Bruche	Mittelschaeffolsheim	Westhouse
Friedolsheim	Morsbronn	Wickersheim
Furdenheim	Mundolsheim	Wingersheim
Geispolsheim	Mutzenhouse	Wintzenheim
Gimbrett	Niederschaeffolsheim	Wittersheim
Gingsheim	Niedersoultzbach	Wiwersheim
Griesbach	Nordheim	Woxheim
Griesheim	Oberhoffen	Zehnacker
Hangenbieten	Osthoffen	Zoebersdorf
Hochfelden	Otterswiller	
Hohatzenheim	Quatzenheim	